Vous faites partie d'une zone d'expérimentation 'apport volontaire'

La CCCE va installer, en collaboration avec la commune, des points d'apport volontaire afin que chacun puisse y apporter ses biodéchets alimentaires. Les déchets seront collectés et valorisés dans une installation de compostage.

1. Matériel fourni par la CCCE

Déposés devant votre habitation entre le 05/02/24 et le 07/02/2024



Pour stocker vos biodéchets dans la cuisine en attendant de les apporter à un point d'apport volontaire :

- Un bioseau
- **Des sacs Kraft** : seul ceux-ci peuvent être utilisés et en aucun cas d'autres sacs que ceux fournis, même identifiés « biodégradable » ou « compostable » ne seront collectés.

(Les sacs ont pour fonction de moins salir le matériel et donc de vous faciliter son nettoyage)

2. Les consignes de tri des biodéchets

Cette nouvelle collecte concerne **tous les déchets alimentaires** issus de votre cuisine :

- **Déchets de préparation de repas :** épluchures de fruits et légumes, coques et coquilles, os...
- **Aliments plus consommables :** fruits et légumes abimés, aliments périmés, marc de café, sachets de thé...
- **Déchets de table :** restes de repas, pain...
- Viandes, poissons et produits de la mer, laitages...
- Essuies-tout et mouchoirs blancs (non souillés par des produits chimiques)

Déchets interdits : emballages, déchets verts du jardin, cendre, litière, capsules en aluminium...



3. Les points d'apport volontaire

3 points d'apports volontaires vont êtres installés sur votre secteur :

- rue de la mine, à côté des conteneurs verre et papier
- en face du 13, cité des peupliers, derrière les garages
- en face du 29, rue du cimetière

L'accès y est libre, comme pour les conteneurs papiers et verre. Ils seront collectés une fois par semaine.



Vous souhaitez composter chez vous ? La CCCE fournit gratuitement le composteur !

Vous souhaitez composter entre voisins au sein de votre immeuble ?

La CCCE fournit le matériel et vous accompagne !